



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 mars 2020

Coronavirus : point de situation au 21 mars

Mise en place du couvre-feu dès ce soir, création d'une plateforme d'entraide, bon déroulement des marchés du samedi, nouvelles mesures pour les transports.

La Ville de Valence vous informe des **nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire à ce jour**, mesures liées aux décisions du gouvernement et toujours susceptibles d'évoluer dans les heures et les jours qui viennent.

Un triple objectif :

1. **protéger les habitants, notamment les plus vulnérables,**
2. **freiner la propagation du virus,**
3. **assurer la continuité du service public** (santé et sécurité en priorité).

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre en cette période, rendez-vous sur valence.fr.

Le maire instaure le couvre feu jusqu'au 31 mars

La Police Municipale a constaté la nuit passée de nombreux détournements de l'usage du formulaire de déplacement dérogatoire, plusieurs rassemblements de personnes et a dû dresser plus de 20 amendes. Le Maire, estimant que ces attitudes inacceptables mettent en péril la santé de tous et vont à l'encontre des mesures prises depuis le début du confinement, a pris la décision d'instaurer un couvre feu, dès ce soir et jusqu'au 31 mars au moins. Aussi, à partir de maintenant, il sera interdit de se déplacer, par quelque moyen que ce soit, entre 21h et 6h du matin.

Ce couvre feu ne s'applique pas aux personnes intervenant dans le cadre de missions de service public, y compris à titre bénévole, ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins, d'approvisionnement des commerces ou pour les déplacements liés à l'activité professionnelle (sur présentation d'une attestation de l'employeur) ainsi qu'aux personnes dont les déplacements sont liés à des nécessités impérieuses familiales ou médicales.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions plus lourdes.

L'éclairage de 30% des rues de Valence sera réduit de 50 % puisque la circulation y est dorénavant proscrite, ce qui permettra, de surcroît, de réaliser des économies d'énergie. Précisons que seules 30% de nos équipements sont adaptés à ce type de mesure.

La verbalisation s'intensifie

En une matinée, la Police Municipale a aujourd'hui dressé une trentaine d'amendes en assistance et appui de la Police Nationale. Dorénavant aucune tolérance ne sera appliquée.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr



La Ville coordonne la solidarité et l'entraide

Pour les personnes isolées ou souffrantes :

Soucieuse d'être présente pour les plus isolés et les plus fragiles d'une part, consciente que de nombreux Valentinois sont prêts à apporter leur aide d'autre part, la Ville met en place la réserve citoyenne annoncée par le Maire avec un dispositif spécifique qui permet la mise en relation des besoins et des ressources de chacun. Depuis hier, les Valentinois ayant besoin d'aide et les Valentinois pouvant apporter de l'aide, sont invités à s'inscrire sur le site internet (rubrique « aider et être aidé »). La Ville rapprochera l'offre et la demande, tout en respectant bien sur les consignes sanitaires et en limitant donc au maximum les contacts entre aidés et aidants, et tachera de satisfaire le plus grand nombre.

De plus, des dizaines de bénévoles seront à pied d'œuvre dès lundi pour appeler les Valentinois et tenter ainsi de ne laisser personne de côté. Toutefois, seuls 16000 numéros sur les 40000 foyers sont actuellement exploitables : la Ville demande donc aux Valentinois de signaler toute personne isolée ou en difficulté, toujours via le formulaire « j'ai besoin d'aide ».

Pour nos soignants :

La Ville appelle les entreprises du territoire détentrices de masques stockés (même périmés) à se faire connaître sans tarder car le personnel soignant de Valence en manque. Déjà plusieurs entreprises ont accompli ce geste citoyens.

La Ville incite également les habitants à applaudir nos soignants à 20 h chaque soir depuis chez eux.

Bon déroulement des marchés du samedi

L'organisation des marchés de la Place des Clercs – Université et Ormeaux et de la Place de l'Europe ce samedi a été adaptée afin de limiter les contacts et la promiscuité. Salués par le Préfet et la Présidente des Marchés de France, les dispositifs mis en place (notamment le filtrage pour la place des Clercs) ont permis à chacun de faire ses courses en toute sécurité et de manière fluide et respectueuse. A ce jour, la tenue des marchés n'est pas remise en question tant que chacun respectera les règles.

Les transports Citea adaptent leur fonctionnement

Parmi les services publics qui s'adaptent, Citéa assure 15% de trajets habituels pour contribuer au maintien des fonctions indispensables en acheminant les salariés contraints de travailler. Cette diminution a aussi pour objectif d'éviter la démultiplication des sorties.

Afin d'assurer la continuité du service public, les mesures de précaution suivantes sont maintenues en faveur des conducteurs :

- La montée par la porte avant n'est plus autorisée, seules les portes du milieu et à l'arrière sont accessibles au public, merci aux voyageurs de s'asseoir dans le fond du bus
- Il n'y a plus de vente de ticket auprès du conducteur ni de validation des titres de transport
- Création d'une zone de protection à l'avant du bus non accessible aux Passagers
- Les bus sont désinfectés chaque jour suivant les prescriptions gouvernementales, notamment concernant les barres de maintien et les postes de conduite
- Les agences commerciales de Valence et de Romans ne sont plus ouvertes au public. La centrale d'appels reste joignable aux horaires habituels et les réseaux sociaux sont fonctionnels.
- Il est demandé de respecter un espace de 1 mètre entre les passagers.

Pour rappel, les aires de jeux et les parcs de la Ville fermés et interdits d'accès

Face aux abus et aux comportements négligents observés, le Préfet a **interdit, depuis hier, l'accès à tous les parcs, aires de jeux, promenades, espaces forestiers, espaces de randonnées et d'escalade, cheminements des berges de rivière, canaux, fleuves, lacs et plans d'eau** (en dehors des personnes qui

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr



seraient tenues de les emprunter, munies de justificatifs, pour rejoindre leur domicile ou exercer leur activité professionnelle).

Des contrôles seront effectués par les forces de l'ordre et la police municipale. **Tout contrevenant risquera une amende de 135 €.**

Il est rappelé que seule une promenade d'aération (ou un jogging) de moins de 30 mn et à moins de 500 mètres de chez soi est tolérée. En aucun cas des sorties à plusieurs et encore moins à plusieurs familles.

Si les enfants sont moins victimes du virus, ils peuvent être porteurs sains et propager la maladie auprès d'autres enfants ou d'adultes qui la développeront. C'est pourquoi les contacts entre enfants de familles différentes sont à éviter absolument.

Les sorties en vélo (personnel ou service Libelo), la pêche et toutes activités de loisirs sont interdites.

;

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr

valence^{tv}

